

Bureau du 3 novembre 2003

Décision n° B-2003-1801

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Travaux d'imprimerie administrative, d'assemblage ou de finition pour les services de la Communauté urbaine, y compris les travaux de reprographie connexes - Autorisation de signer un marché pour des prestations de service**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2002-0867 en date du 4 novembre 2002, le Conseil a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de service concernant des travaux d'imprimerie administrative, d'assemblage ou de finition pour les services de la Communauté urbaine, y compris les travaux de reprographie connexes.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en date du 17 octobre 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Bretin pour le marché à bons de commande d'une durée de trois ans ferme d'un montant global de 538 200 € TTC minimum et de 2 152 800 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0867 en date du 4 novembre 2002 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 17 octobre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour travaux d'imprimerie administrative, d'assemblage ou de finition pour les services de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Bretin pour un montant global minimum de 538 200 € TTC et maximum de 2 152 000 € TTC.

2° - Les dépenses de fonctionnement sont à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du restaurant communautaire et des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2003 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,